

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés.

Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DELUBAC EMERGENTS (FR0000993636)

Cet OPCVM est géré par la société de gestion Delubac Asset Management, filiale de la Banque Delubac & Cie.

Objectifs et politique d'investissement

Classification : Actions internationales.

Objectifs :

A travers une politique active d'allocations d'actifs et de sélection d'OPC spécialisés sur les marchés émergents, l'objectif est de rechercher une performance nette de frais de gestion supérieure à celle mesurée par l'indice MSCI Emerging Markets dividendes nets réinvestis, exprimé en euro sur la durée de placement recommandée de 5 ans.

L'indicateur de référence du fonds est le « MSCI Emerging Markets » calculé dividendes réinvestis. Représentatif des marchés actions des pays émergents, il est constitué d'une sélection de grandes sociétés des pays émergents. Il offre une large diversification sur plus de 20 marchés en Asie, Amérique Latine, Europe de l'Est, Moyen-Orient et Afrique.

Politique d'investissement

Le Fonds Delubac Emergents a une stratégie de constitution d'un portefeuille spécialisé sur les marchés émergents (Europe, Asie, Moyen-Orient, Amérique Latine et Afrique) via des OPC de droit français et/ou des OPCVM de droit étranger uniquement.

La stratégie d'investissement s'articule autour de trois étapes :

- Une exposition de 60% minimum sur les marchés des actions de toutes tailles de capitalisation (petites et moyennes capitalisations boursières incluses) et de tous secteurs confondus des pays émergents.

- Une allocation tactique de l'équipe de gestion en vue de déterminer les pondérations entre les différents pays émergents en fonction des anticipations et des opportunités offertes sur les marchés.

- Une combinaison entre les différents styles de gestion des OPC actions sélectionnés (indiciel/active, value/growth, top-down/bottom-up,...) et les différents segments des marchés (grandes, moyennes, petites capitalisations).

Dans la limite de 40% de son actif et selon les anticipations du gérant, le Fonds pourra être investi en OPC monétaires pour gérer principalement la trésorerie du Fonds et limiter l'exposition au risque actions du portefeuille en cas d'anticipation défavorable des marchés actions émergents.

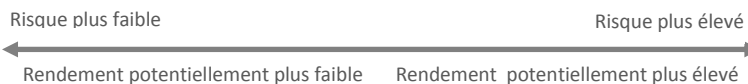
Les demandes de souscriptions et rachats exprimés en montant ou en centièmes de part sont centralisés par CACEIS BANK chaque vendredi à 12h00 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative soit à cours inconnu (calendrier officiel Euronext). En cas de fermeture du marché (calendrier de référence : Euronext) et de jours fériés légaux en France : centralisation le jour ouvré précédent.

Les revenus attribuables à cette classe de parts sont réinvestis (capitalisés).

Recommandation :

Le fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 années.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.
- La catégorie de risque associé à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Que représente cet indicateur synthétique ?

- Le fonds Delubac Emergents est classé dans la catégorie 6, car la valeur de la part peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.
- Cet indicateur du risque a été déterminé sur base de la performance historique et simulée des 5 dernières années et ne saurait être considéré comme un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds.

Quels risques ne sont pas inclus dans cet indicateur synthétique ?

- *Risque de crédit* : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance dans lesquels est investi l'OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	0,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	4,00%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Lorsque la performance du fonds est positive : 15 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et celle de l'indice MSCI Emerging Markets en € dividendes réinvestis.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds.

Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2017. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

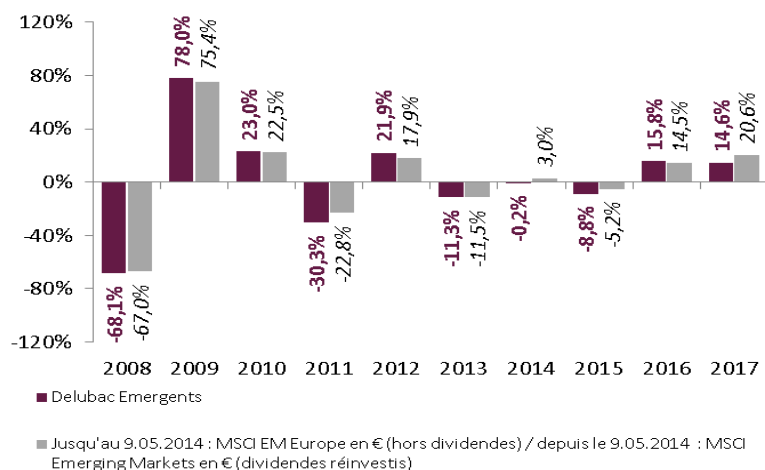
- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de performance facturée à l'OPCVM s'est élevée à 0,06% de l'actif net au cours de l'exercice passé.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer en page 9 de la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.delubac-am.fr.

Des informations supplémentaires concernant la commission de performance sont également disponibles dans le prospectus.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le fonds a été lancé le 22 septembre 2000.

Le fonds a changé d'indice de référence et de stratégie d'investissement le 9 mai 2014.

Informations pratiques

Nom du dépositaire

CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM

Le prospectus ainsi que les derniers rapports annuel et semestriel sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Delubac Asset Management, 10 rue Roquépine - 75008 Paris.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative

La valeur liquidative par part est disponible hebdomadairement chaque mardi auprès de la société de gestion.

Informations spécifiques

Le fonds Delubac Emergents est composé d'une classe de parts.

Responsabilité

La responsabilité de Delubac Asset Management ne peut être engagée

que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité

Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

Politique de rémunération

Les détails de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet https://www.delubac-am.fr/popup_avertissement.php?choix=infos ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Delubac Asset management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés Financiers (AMF)

Les informations clés pour l'investisseurs ici fournies sont exactes et à jour au 26 mars 2018.